

Séance du 7 juin 2016

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 1^{er} juin 2016, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Etchegaray, maire-président, Mmes Durruty, Bisauta, Lauqué, MM. Neys, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, Martin-Dolhagaray, M. Aguerre, adjoints ; M. Esmieu, Mme Langlois, MM. Salducci, Pocq, Arcouet, Lalanne, Salanne, Mmes Brau-Boirie, Meyzenc, MM. Escapil-Inchauspé, Laiguillon, Mmes Candillier, Bensoussan, M. Boutonnet, Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, MM. Duzert, Etcheto, Pallas, Iriart, Mme Wagner, conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : M. Millet-Barbé à Mme Brau-Boirie ; M. Soroste à M. Neys ; M. Ugalde à Mme Lauqué ; Mme Juzan à Mme Duhart ; Mme Chabaud-Nadin à Mme Durruty ; Mme Taieb à Mme Castel ; Mme Belbaraka à M. Laiguillon ; Mme Destin à M. Boutonnet ; Mme Herrera Landa à Mme Picard-Felices, M. Bergé à M. Pallas ; M. Artiaga à M. Etcheto.

SECRETAIRE : M. Boutonnet.

M. Lacassagne présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : URBANISME - Attribution de subventions communales pour l'amélioration de l'habitat ancien, la préservation et la valorisation du patrimoine.

Plusieurs types de subventions sont attribués par la commune pour contribuer à l'amélioration du parc ancien. Elles relèvent de dispositifs différents :

➤ Un dispositif national « conventionnel » d'amélioration de l'habitat relevant de l'Anah (Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat) décliné localement : l'Opération programmée d'amélioration de l'habitat de renouvellement urbain (OPAH-RU 2011-2016). Ce dispositif, sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Bayonne, concerne le secteur sauvegardé. Il fait suite au programme d'intérêt général (PIG) « centre ancien » 2009-2011.

➤ Un dispositif communal de subventions pour travaux de préservation et valorisation patrimoniale (approuvé par délibération du 12 février 2015 pour adaptation du dispositif antérieur) qui prévoit des aides pour améliorer le confort thermique, l'habitabilité et la sécurité des logements.

Le conseil municipal est amené à se prononcer sur les demandes suivantes déposées dans le cadre du second dispositif visé ci-dessus :

Demandeur	Immeuble	Type travaux	Montant travaux TTC (€)	Montant subvention TTC (€)
AGUERRE Bernard	18 rue Charcutière	Toiture	30 000,00	2 322,55
SCI AGUERRIA	15 rue de Luc	Menuiseries	96 428,70	6 190,64
ERRAMOUN – Bar du Marché	39 rue des Basques	Verrière	31 851,00	1 470,00
SCI CHOKOAN/M. SARRAUT	14 rue Victor Hugo	Ravalement de la façade	74 710,91	5 280,00
M. TERROU/SARL SODIMOD-ARDILLIER	9 rue Orbe	Réfection du seuil	4 658,93	406,35
AVINOAM Nicole	31 quai Roquebert	Menuiseries	4 704,00	528,00
BERNIOLLES Kathy/SCI PICNIC	5 rue des Lisses	Toiture	16 460,00	571,34
DONIER Jeanne/SARL PORT CAZEAUX	10 rue Lormand	Menuiseries	5 859,34	726,00
FONCIA BOLLING, SDC	35/37 rue Lagréou	Ravalement de la façade	17 036,36	2 914,56
MOLIA Manon	27 rue Thiers	Menuiseries	11 946,00	1 458,38
ATURRI IMMOBILIER SDC	26 rue des Basques	Ravalement de la façade	146 631,48	9 829,69
MANOIR DE FRANCE SDC	3 rue de la Monnaie	Ravalement de la façade	51 441,36	4 537,27
FONCIA BOLLING SDC	29 rue Thiers	Ravalement de la façade	80 945,00	7 384,19
ESTOUP Pierre	22 remparts Lachepaillet	Toiture	32 757,45	1 097,80

Le montant total des subventions attribuées au titre du dispositif communal d'aides aux travaux de préservation et valorisation patrimoniale en centre ancien pour cette séance s'élève ainsi à 44 716,77 €, induisant un montant total de travaux de 605 430,53 €.

L'engagement budgétaire est subordonné au commencement d'exécution des travaux dans un délai de un an, soit avant le 1^{er} juin 2017.

Le versement des subventions est conditionné par la bonne exécution des travaux et la délivrance du certificat de conformité ainsi que par la transmission à la Ville des factures détaillées et acquittées.

Vu les éléments précédemment exposés, il est demandé au conseil municipal :

- d'approuver l'attribution, dans le cadre du dispositif communal d'aides aux travaux de préservation et valorisation patrimoniale en centre ancien, de 44 716,77 € de subventions telles que détaillées dans le tableau correspondant et présenté ci-avant ;
- d'autoriser le versement desdites subventions aux pétitionnaires une fois les travaux réalisés sous réserve du respect des conditions mentionnées dans la présente délibération ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions nécessaires avec les pétitionnaires.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.